



# Notes sur les Touareg Ajjer

---

**Aperçu sur l'oasis de Djanet et son utilisation  
au point de vue du commerce transsaharien (Trois croquis)**

**Par le Lieutenant ARDAILLON**  
de la Compagnie Saharienne du Tidikelt

---

Dans son ouvrage sur les « Touareg du Nord », Duveyrier a tracé la physionomie générale de la région habitée par les Touareg Ajjer (1) ; de nombreux échantillons prélevés au cours de ses voyages lui ont permis de déterminer la constitution géologique de cette région et de dresser la nomenclature très complète de sa faune et de sa flore. Sauf quelques modifications que notre occupation d'une partie du territoire Ajjer a entraînées dans le mode d'existence particulier de quelques tribus, l'organisation sociale et politique n'a pas varié dans sa base et les documents laissés par le célèbre explorateur constituent encore de nos jours un excellent guide sur tout ce qui concerne le peuple et le pays Ajjer.

Depuis notre occupation, les nombreux itinéraires levés par les officiers de la compagnie saharienne du Tidikelt au cours de contre-rezzous ou de reconnaissances et appuyés sur un solide réseau d'observations astronomiques, ont permis de dresser une

---

(1) Ajjer, et non Adzjer, est l'orthographe qui doit être adoptée, d'après M. le R. P. de Foucauld.

carte détaillée et suffisamment exacte de cette région. Cette carte, qui sera incessamment éditée par le Service géographique de l'armée, sera très probablement complétée par une notice géographique. Aussi nous n'entrerons pas dans les détails géographiques et, malgré l'étroite liaison qui rattache l'individu au sol qu'il occupe, laisserons-nous complètement de côté la géographie physique de la région Ajjer, pour nous borner à l'étude des tribus qui l'habitent (1).

### HISTORIQUE SOMMAIRE DE NOS RELATIONS AVEC LES TOUAREG AJJER

En 1854, le khalifa, Si Hamza ben Boubekeur (des Ouled Sidi-Cheikh), fut chargé par le maréchal Randon, alors gouverneur général de l'Algérie, d'entrer en relations avec les Touareg. Si Hamza se rendit à R'ât et réussit à amener à Alger plusieurs personnages influents des Oraren, des Ifoghas et des Imanghasaten, entre autres Cheikh Othman, qui, en son nom et en celui d'Ikhenoukhen, amenokal des Ajjer, fit alliance avec la France. C'est grâce à la protection de Cheikh Othman que Duveyrier put effectuer ses voyages d'exploration, en 1860, sans rencontrer trop de difficultés.

En 1862, le commandant Mircher et le capitaine de Polignac vinrent de Tripoli à R'adamès signer un traité par lequel les Ajjer s'engageaient à protéger sur leurs territoires les Français et les indigènes algériens. Ce traité n'eut pas de résultat, car il ne fut suivi d'aucune tentative de pénétration chez les Ajjer.

En 1874 eut lieu, à Ohanet, l'assassinat de Dournaux-Duperré, de Joubert et d'un négociant du Souf qui avaient formé le projet de se rendre au Niger par l'Ahaggar.

A cette époque, l'anarchie régnait parmi les Ajjer aux prises avec les Ahaggar ; sur le point de succomber dans cette lutte, les Ajjer appellent les Turcs à leur secours et leur livrent la ville de R'ât en gage (1875).

En 1879, les P. B. Richard et Kernabou, envoyés par le cardinal Lavigerie pour fonder une mission dans le Sahara, partent de

---

(1) Les mœurs et coutumes des Ajjer sont les mêmes que celles des Ahaggar, dont M. l'interprète Benhazera a fait une étude très détaillée et très complète (*Six mois chez les Touareg*).

(2) Le nom de Fort de Polignac a été donné au bordj construit dans l'oued Hésy (1908-09), en souvenir du capitaine de Polignac.

R'adamès, parcoururent les oueds Tikhammalt, Mihero, Tidjoujelt et reviennent sans encombre à R'adamès.

En 1880, Flatters se rend une première fois jusqu'à Menghough, où, se méfiant de son escorte suspecte, il fait demi-tour et rentre à Ouargla, d'où il repart au mois de décembre de la même année. On connaît la triste fin de cette mission, massacrée à In Houhaouen par les Kel Ahaggar, dirigés par Attici Ag Amellal (1) (février 1881).

En 1893-1894, Foureau fait trois voyages chez les Ajjer : à Imoulay, près de R'adamès ; à Tikhammalt, où il reçoit la visite de quelques chefs Ajjer et à Tadjentourt.

C'est également en 1894 qu'échoue la mission d'Attanoux qui ne put dépasser Menghough.

Foureau reprend ses projets en 1897 ; il gagne l'oued Hesy (vallée des Ir'ar'aren) et entame avec les Ajjer des pourparlers pour s'assurer le passage vers l'Air ; ces pourparlers n'aboutirent pas. L'organisation, en 1898, de la mission Foureau-Lamy fit tomber tous les obstacles que l'hostilité des Touareg opposait à notre pénétration. Cette mission traversa toute la région Ajjer, du Nord et Sud et dans sa partie Ouest, sans rencontrer d'opposition, mais aussi sans prendre aucun contact avec les tribus Ajjer.

En 1903, M. le commandant Pein, avec les goumiers d'Ouargla, atteint dans l'oued Tarat quelques campements Ajjer qui s'enfuirent à son arrivée.

En 1904, M. le capitaine Touchard, du cercle de Touggourt, se rend à Djanet avec ses goumiers. Il reçoit la soumission de quelques imrad, mais les nobles se refusent à toute relation avec lui.

Le voyage du capitaine Touchard et notre entrée à Djanet éveillèrent les craintes des autorités turques et provoquèrent de la part de ces dernières des réclamations à la suite desquelles fut conclu un arrangement entre les gouvernements français et ottoman. Cet accord reconnaissait une zone neutre comprenant Djanet ; la police de cette zone devait être faite dans des conditions déterminées jusqu'à délimitation de la frontière (1906). La même année, notre action en pays Ajjer, commencée par le Cercle de Touggourt, était confiée à la compagnie du Tidikelt. Les tournées accidentelles ne pouvaient avoir aucun résultat décisif ; il fallait entretenir un contact permanent avec les tribus Ajjer ; pour les

---

(1) Attici ag Amella vit toujours en dissidence auprès des Turcs de R'at qui comptent sur lui pour baser leurs revendications sur une partie des terrains que nous occupons.

apprivoiser, il était indispensable de bien les connaître. Ce fut l'œuvre des détachements de méharistes qui, depuis 1906, n'ont cessé de parcourir la région dans les sens, continuellement à la poursuite des rezzous peu importants mais répétés, que les Ajjer lançaient sur les Ahaggar et les quelques tentes Ajjer qui avaient fait leur soumission.

En 1908, Bakhad ag Azaoua, qui avait fait sa soumission au capitaine Touchard, reçut le titre d'amr'ar des imrad du Tassili (Kel Toberen, Kel Ahras et Idjeradjriouen) et fut placé sous les ordres du lieutenant commandant le groupe mobile des Ajjer.

La construction de Fort de Polignac (1908-1909) nous donna une base solide d'opérations, facilita les ravitaillements et montra aux Touareg que, malgré les affirmations venues de R'ât, nous n'avions nullement l'intention d'évacuer le pays. La démonstration faite sur Djanet en 1909 par M. le capitaine Niéger, avec ses méharistes et le goum d'Ouargla, ouvrit les yeux aux Touareg qui conservaient des illusions soigneusement entretenues par les autorités turques et prouva, qu'à l'occasion, nous pourrions disposer d'arguments autres que de vaines paroles pour faire valoir et respecter nos droits.

L'année 1910 a vu notre situation en pays Ajjer s'améliorer très sensiblement. Aucun rezzou n'est venu troubler la paix. Un assez grand nombre de dissidents qui avaient fui en Tripolitaine à notre arrivée ont demandé et obtenu l'aman. Il reste encore à attirer à nous les nobles Ajjer ; cette tâche sera probablement facile, si la délimitation de frontière nous accorde les terrains que nous revendiquons, sinon on ne peut guère prévoir la cause qui nous amènerait ces farouches réfractaires à la domination des roumis.

## ORGANISATION SOCIALE DES TOUAREG AJJER

La confédération des Touareg Ajjer se divise en plusieurs catégories que l'on peut classer ainsi :

- 1° *les nobles ou Oraren.*
- 2° *les imrad payant la tioussé aux nobles.*
- 3° *les imrad ne payant pas la tioussé.*
- 4° *le sof du Sultan Ahmoud ben el Moktar.*

### I. — ORAREN

Les nobles ou Oraren forment cinq fractions ayant leur origine particulière :

*Les Kel Arikin,  
les Kel Mihero,  
les Kel Abakar,  
les Kel Azaban,  
les Kel Tadrart.*

Les trois premières fractions, à l'exclusion des autres, fournissent les prétendants au tobol, c'est-à-dire au titre d'amenokal. Le détenteur actuel du tobol est Inguedazen ag Abadaka, des Kel Arikin. Les Turcs lui concèdent le titre d'amenokal des Ajjer et lui ont remis un cachet dont nous n'avons pu déchiffrer l'empreinte, faute de netteté dans cette dernière.

Les Oraren se sont tous réfugiés en Tripolitaine et jusqu'à ce jour se sont refusés à entrer directement en pourparlers avec nous. Inguedazen a tenté à plusieurs reprises de renouer des relations avec Moussa ag Amastane, amenokal des Ahaggar, mais sans passer par notre intermédiaire et en employant pour nous désigner des termes fort peu aimables.

Les Oraren nomadisent actuellement entre Djanet, R'ât, R'adamès et Mourzouk. Les pertes en hommes et en troupeaux qu'ils ont subies au cours de leurs luttes avec les Kel Ahaggar les ont beaucoup affaiblis et appauvris et il ne semble pas que les Turcs fassent grand'chose pour relever leur situation misérable. Un amr'ar de l'Ahaggar nous peignait leur abaissement d'une façon imagée : « Inguedazen, disait-il, jadis rond comme une outre pleine, est devenu plat comme un mezoued vide. » La soumission de plusieurs tribus imrad à notre autorité leur a fait perdre une source de revenus en leur enlevant la tioussé que leur payaient ces tribus.

Les Oraren et Inguedazen en particulier ne semblent pas priser la domination turque plus que la nôtre. Diverses raisons s'opposent à leur retour sur leurs anciens terrains de parcours : la crainte de nous voir user de représailles pour les nombreux rezzous qu'ils ont dirigés contre nous ; Inguedazen, senoussiste fervent, dit-on, hésite sans doute avant de se soumettre aux roumis abhorrés ; enfin, et, à notre avis, c'est la raison principale, ils attendent que la délimitation de frontière ait déterminé à qui appartiendront les terrains de la zone neutre ; ils se soumettront très probablement au maître du sol.

*Imanghassaten.* — Aux Oraren on peut ajouter les Imanghassaten, qui, bien que d'origine noble, n'ont pas tous des liens d'attache avec les Oraren. Ils forment trois groupements ayant cha-

cun son chef et ses terrains de parcours. Un de ces groupes nomadise dans l'oued Tarat et aux environs de R'ât ; un autre nomadise au Fezzan et le troisième dans la région de R'adamès. De toutes les tribus Ajjer, celle des Imanghassaten est de beaucoup la plus riche ; sa population est approximativement de deux cents personnes possédant environ sept cents chameaux. Avec les Imanghassaten vivent les Idérafen, leurs anciens nègres.

## II. — IMRAD PAYANT LA TIOUSSÉ

Chez les Ajjer, la tioussé ou redevance payée par les tribus serves aux nobles, n'est soumise à aucune règle fixe ; elle se paie le plus généralement sous forme de beurre, orge, bechna, chèvres et chameaux, rarement en argent ; son montant n'est limité que par les exigences de ceux qui la perçoivent et, s'il faut en croire les imrad, ces exigences ne sont jamais satisfaites.

Neuf tribus ou fractions imrad paient la tioussé aux nobles. Ce sont :

*Kel Abada.* — Fraction de treize tentes nomadisant aux environs de Serdelès.

*Ifilalen.* — Fraction assez importante possédant surtout des palmiers et des jardins à Serdelès. Un de ses membres, possesseur de quelques palmiers dans le haut oued Tarat, nous a fait sa soumission.

*Kel Meddak et Kel Tandjet.* — Ces deux fractions appartiennent à la tribu des Idjeradriouen, dont la troisième fraction, les Kel Fadnoun, nous est soumise. Ces fractions portent les noms des régions du Tassili où elles sont campées. Trois tentes Kel Meddak seules ont fait leur soumission en 1910.

*Imequerassen.* — Cette tribu, d'humeur pillarde et guerrière, nomadisait avant sa dissidence dans la plaine d'Admer et dans l'adrar Ahdaf. Ses tentes se trouvent actuellement entre Djanet et R'ât ; elles sont réduites à une profonde misère et songent à rentrer dans leurs anciens territoires ; six d'entre elles ont demandé l'aman depuis le commencement de l'année 1911.

*Izedjalen.* — Fraction très pauvre, apparentée aux Imequerassen.

*Kel Ahras, Kel Toberen, Idjeradjriouen.* — Ces trois tribus nous sont soumises et ne paient plus le tioussé aux Oraren. Elles seront étudiées en détail plus loin.

## III. — IMRAD NE PAYANT PAS LA TIOUSSÉ

*Kel Intounin.* — Tribu soumise ; sera étudiée plus loin.

*Idjerassiouen* et *Ikorkounen*, fractions peu importantes.

Ces trois tribus ralliées au tobol des Ajjer payaient autrefois la tioussé aux Taïtog, nobles de l'Adrar.

Il existe deux tribus indépendantes, non imrad :

*Imetrialalen.* — Nomadisent au Fezzan et possèdent quelques rares troupeaux.

*Itheaouen.* — Tribu paisible, d'origine maraboutique, possède quelques palmiers au Fezzan. Les Issourikien, anciens nègres affranchis des Itheaouen leur servent aujourd'hui de harratin et cultivent leurs jardins.

En région Ajjer se trouvent les Hemtin, tribu d'environ quatre cents individus fixés dans la palmeraie d'El-Barka, au sud de R'ât. Avant notre occupation de l'Ahaggar, les Hemtin payaient la tioussé aux Kel R'ela, nobles de l'Ahaggar. Autrefois riches par leurs palmiers et leurs jardins, les Hemtin seraient aujourd'hui presque réduits à la misère par les impôts excessifs que prélèvent les Turcs.

## SOF DU SULTAN AHMOUD BEN EL MOKTAR

Ahmoud ben el Moktar est un descendant des Imânan par son ancêtre l'amenokal Gôma, qui régnait il y a environ deux siècles sur tous les Touareg du Nord et qui partagea son domaine entre les Ajjer et les Ahaggar. Les tribus qui dépendent du Sultan Ahmoud forment un groupe à part au milieu des Ajjer. Elles sont au nombre de cinq :

*Iadhanaren*, qui nous sont virtuellement soumis.

*Ifor'as*, ne comprennent que quelques individus à Djanet, R'ât et El Barka.

*Kel Djanet*, feront l'objet d'un paragraphe spécial.

*Iboterraten*, campent aux environs de Djanet.

*Kel Harir*, qui nous sont entièrement soumis.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES TRIBUS SOUMISES

Parmi les tribus qui viennent d'être énumérées, six nous sont soumises. Ce sont les tribus des :

Kel Toberen,

Kel Alhras,

Idjeradjriouen,  
 Kel Harir,  
 Kel Intounin,  
 Iadhanaren.

*Kel Toberen.* — Les Kel Toberen, anciens imrad des Oraren, n'ont pas quitté leurs terrains de parcours quand nous avons occupé la région. Ils ne nous ont jamais causé de difficultés sérieuses et l'éloignement, assez compréhensible du reste, qu'ils nous manifestaient dès le début, a complètement disparu.

Les Kel Toberen nomadisent dans la région d' Afara, des Ifedaniouen, de l'Abada-hadgerim et possèdent dans l'oued Aharhar, un millier de palmiers incultes qui produisent une datte petite et de qualité inférieure. Ces palmiers ne sont pas irrigués ; situés dans le lit même de l'oued, ils aspirent par leurs racines l'eau de la couche aquifère qui se trouve à peine à un mètre cinquante de profondeur. La nature du sol, caillouteux et sablonneux, ne permet pas de tenter la moindre culture.

La population de la tribu s'élève à environ 180 personnes, possédant une cinquantaine de chameaux, avec lesquels ils font quelques convois, et quelques troupeaux de chèvres en assez bel état.

Les Kel Toberen, sortis de l'abrutissement où les avait plongé leur condition d'imrad, se reconstituent peu à peu et, en laissant à cette affirmation toute sa relativité, on peut dire qu'actuellement ils sont plus riches que leurs anciens suzerains, les Oraren.

*Kel Ahras.* — La tribu des Kel Ahras, ex-imrad des Oraren, est la plus misérable de nos tribus. Bakhad ag Azaoua, son chef jadis, est le premier qui ait fait sa soumission au capitaine Touchard, soumission peu féconde en résultats, car Bakhad ne jouissait d'aucune autorité, même dans sa tribu ; néanmoins, lui et son frère Moussani, nous ont rendu des services appréciables dans les débuts, surtout comme guides.

Les Kel Ahras, au nombre de 96 individus, ont quelques palmiers dans l'oued Aharhar et possèdent une dizaine de chameaux et quelques troupeaux de chèvres qui paissent dans le djebel Ahras et le djebel Fadnoun. Vivant presque constamment dans les oueds rocailleux du Tassili, ils sont encore à demi sauvages.

*Idjeradjriouen.* — Les Idjeradjriouen, anciens imrad des Oraren, nomadisent dans la vallée des Ir'ar'aren et sur le versant Nord du Tassili, aux environs de Fort de Polignac ; grâce à cette proximité, leur apprivoisement a été rapide, grâce aussi aux unions



temporaires contractées par des méharistes du groupe avec des jeunes filles Idjeradjriouen.

La fraction qui nous est soumise ne comprend que 87 individus. Deux autres fractions des Idjeradjriouen, formant un total d'environ quinze tentes, habitent la zone neutre et ne sont pas encore entrées en relations avec nous. Ce sont les Kel Meddak et les Kel Tandjet. Trois tentes Kel Meddak seules ont fait leur soumission en septembre 1910.

La situation économique des Idjeradjriouen est assez satisfaisante. Ils possèdent une trentaine de chameaux et d'assez nombreux troupeaux de chèvres. Les points de culture de Tihoubar tin-Ataram et de Tihoubar tin Afella, dans l'oued Mihero, leur procurent quelques dattes, un peu d'orge, de bechna et quelques légumes.

*Kel Harir.* — Avant leur soumission, les Kel Harir dépendaient du Sultan Ahmoud ben el Moktar. Assez récalcitrants au début, ils finirent par suivre les conseils de l'amr'ar que nous avons investi, Khaoudi, homme intelligent qui se rendit compte rapidement de la situation et ne se laissa pas leurrer par les belles, mais vaines promesses, d'Ahmoud et des Turcs.

Cette tribu tire son nom de l'oued Harir, où elle possède un centre de cultures assez important. Ces cultures sont situées dans un élargissement de l'oued Harir affectant la forme d'un cirque entouré par les berges à pic de l'oued. Deux chemins d'accès très pénible y conduisent ; quelques fusils suffiraient à en interdire le passage ; cette situation privilégiée explique la sécurité dont jouissaient les Kel Harir au milieu des luttes journalières qui mettaient aux prises les autres tribus.

Les Kel Harir s'occupent presque exclusivement de leurs cultures. Grâce aux prêts d'orge et d'outils que nous leur avons consentis, ils ont pu défricher et ensemençer la plus grande partie du terrain cultivable ; les résultats qu'ils ont obtenus n'ont fait qu'augmenter chaque année et ne semblent devoir être limités que par la quantité d'eau disponible et de terrain cultivable, soit environ cinquante hectares. Les Kel Harir y récoltent l'orge au mois d'avril et le bechna au mois d'octobre ; au milieu des cultures sont disséminées quelques palmiers, des figuiers et des plants de vigne.

Les Kel Harir, au nombre de 144, sont dans une situation relativement prospère. Ils ne possèdent presque pas de chameaux ; par contre, ils possèdent un grand nombre de bourriquets et une

trentaine de bovins de race soudanaise ; leurs troupeaux de chèvres qui paissent dans l'Abada-hadgerin, à Admer, dans les Iaraïen, sont en fort bon état.

*Kel Intounin.* — Les Kel Intounin qui avaient tout d'abord accepté notre domination furent rattachés aux Taïtog, nobles de l'Ahaggar. Ce rattachement aurait été la cause de leur départ en dissidence, fin 1907. Très remuants et pillards invétérés, ils prirent part à presque tous les rezzous dirigés contre nos gens. Cinq tentes avaient fait leur soumission en juin 1909. Le mécontentement provoqué chez eux par les Turcs qui leur enlevèrent les chameaux raziés, non pour nous les rendre, mais pour les affecter au service de leurs troupes, décida leur rentrée en masse en juillet 1910. Il ne reste plus actuellement au Fezzan qu'une dizaine d'individus privés de moyens de transport pour ramener leur tente sur notre territoire.

Depuis leur retour, les Kel Intounin se tiennent tranquilles dans la région Ounan, Ahorren. Revenus de dissidence dans un état de dénûment extrême, ils ont mis en commun le peu qu'ils possédaient et subsistent tant bien que mal. Il leur faudra plusieurs années pour regagner l'aisance relative des autres tribus, reconstituer leurs troupeaux de chameaux à peu près nuls et constituer entièrement leur cheptel ovin.

La tribu compte environ 150 personnes. Les Kel Intounin, malgré leur pauvreté, ont conservé leur caractère altier, indépendant et belliqueux ; ils semblent avoir fait leur soumission sans arrière-pensée et deviendront pour nous des auxiliaires aussi dévoués qu'ils furent nos adversaires acharnés.

*Iadhanaren.* — Les Iadhanaren dépendaient du Sultan Ahmoud ben el Moktar. Ils habitent Djanet et font paître leurs troupeaux dans la plaine d'Admer. Leur soumission (juillet 1909) n'eut d'autre cause que la nécessité pour eux d'envoyer leurs chameaux paître dans la région d'Admer que nous occupions. Résidant à Djanet, dont l'entrée nous était interdite, les Iadhanaren, non surveillés, ont toujours eu à notre égard une conduite des plus équivoque, jouissant des avantages dûs à leur soumission sans vouloir se soumettre aux obligations, peu exigeantes cependant, que nous leur avions imposées. Seul un petit groupe obéissait à nos ordres ; les autres nous fuyaient manifestement. Nous en eûmes l'explication tout récemment. Les Iadhanaren se divisent en deux sofs, celui des Ahaggar qui, seul, en réalité, nous a fait sa soumission

et celui des Ajjer, dont les membres sont les champions fidèles du Sultan Ahmoud.

La délimitation de la frontière, quel que soit le tracé adopté, nous les livrera sans doute complètement ; ils se trouveront alors en face du dilemme suivant : ou quitter Djanet pour venir s'installer chez nous définitivement, ou rester à Djanet (nos pâturages d'Admer leur étant interdits) et voir périr leurs chameaux ; à notre avis, ils n'hésiteront pas à adopter la première solution.

La tribu, qui compte une trentaine de tentes, n'est pas encore bien connue. En région Ajjer et même Ahaggar, les Iadhanaren passent pour être menteurs, voleurs, traîtres et poltrons. Ils possèdent un assez grand nombre de chameaux avec lesquels ils font des convois entre Irzer et R'ât et inversement.

La tribu imrad du Tassili (Kel Toberen, Kel Ahras, Idjeradjriouen), organisée en 1908, a été supprimée en 1910. Chacune des six tribus soumises a été rendue indépendante et placée sous les ordres directs de l'officier commandant le groupe mobile des Ajjer ; à la tête de chacune d'elles se trouve un amr'ar investi par le commandant militaire du territoire des Oasis ; au point de vue affaires indigènes, elles font partie de l'Annexe d'In-Salah.

Si la délimitation de la frontière ne devait nous laisser que le territoire que nous occupons, nous pourrions clore ici ces simples notes ; il nous suffirait pour l'avenir d'améliorer la situation matérielle de nos tribus en les aidant dans leurs tentatives d'élevage et d'agriculture et en les encourageant à reprendre la route du Soudan que l'insécurité et le manque de chameaux leur avaient fait abandonner. Si, au contraire, nous obtenons les territoires que nous revendiquons, la question change d'aspect et, sans être taxé d'optimisme, on peut affirmer qu'un champ d'action tout nouveau et fécond en espérances parfaitement réalisables est offert à notre activité. Le chapitre qui suit ne doit pas être considéré comme un plaidoyer *pro domo suo* ; il n'est que l'exposé sincère des réflexions que nous ont suggérées les faits.

## DJANET

Parmi les terrains de la zone neutre que nous revendiquons, se trouvent l'oued Tarat et l'oasis de Djanet. A notre avis, la dissociation de ces deux revendications ne doit être admise que comme un pis-aller. Tarat seul ne nous donne que quelques pâturages de plus, l'oasis de Djanet seule nous apporte des avantages plus ap-

préciables, mais incomplets. Tarat et Djanet ensemble résolvent la question pour laquelle nous avons surtout intérêt à revendiquer ces territoires.

L'oasis de Djanet est située en territoire Ajjer ; M. le capitaine Touchard en a donné la description dans le Bulletin du Comité de l'Afrique Française. Elle appartient à Ahmoud ben el Moktar, décoré du titre pompeux de Sultan, bien que son autorité soit plus nominale qu'effective et ne lui assure guère d'autre satisfaction que les impôts versés par ses fidèles ; les Turcs l'ont attiré à eux et comptent s'en servir pour baser leurs revendications ; ils lui signifieront son congé le jour où il leur sera devenu inutile.

Jusqu'en 1904, les Turcs semblent ignorer complètement Djanet et même se désintéresser des Touareg Ajjer. Le voyage du capitaine Touchard à Djanet, en 1904, marque le début d'une nouvelle phase de la politique des autorités turques de R'ât. Cette politique, nettement offensive, fut mise en vigueur par Djami Bey, officier turc distingué, nommé Kaïmakam de R'ât, sous le nom d'Abdelkader, nom d'emprunt déguisant la personnalité de Djami Bey qui avait été déporté en Tripolitaine pour irreligion.

Les réclamations des autorités turques aboutirent à l'établissement d'une zone neutre dans laquelle fut comprise Djanet (1906). En réalité, cette zone n'était neutre que pour nous ; les Turcs, profitant largement de nos scrupules, allaient carrément de l'avant, arboraient leur drapeau à Djanet et y levaient l'impôt, comme M. le capitaine Niéger en acquit la preuve pendant son court séjour à Djanet, en juillet 1909.

Aux membres de la Commission de délimitation revient la tâche d'exposer et de faire valoir nos droits sur cette oasis ; nous nous bornerons à esquissier les avantages que nous pourrions retirer de sa possession. Ces avantages seraient politiques et commerciaux.

Actuellement, nous occupons la plus grande partie des terrains de parcours des Ajjer, mais nous n'avons pas les occupants. Les nobles, en effet, se sont retirés à notre approche et ne semblent guère vouloir se rapprocher de nous. Seuls les imrad se sont soumis. La possession de Djanet, centre important de ravitaillement pour la plupart des Ajjer, et susceptible d'un développement sérieux, nous amènera tôt ou tard tous les gens qui tiraient leur subsistance de cette oasis, et en particulier des Oraren. Dans le cas douteux où ces derniers persisteraient à s'éloigner de nous, nous disposerions d'une base solide pour surveiller leurs menées et

leurs entreprises. Si les Turcs admettaient notre occupation éventuelle de Djanet sans aucune arrière-pensée, c'en serait fait des agitateurs et des lanceurs de rezzous. On peut objecter que l'occupation de Djanet par les Turcs aurait les mêmes résultats pour le maintien de la sécurité dans la région ; aussi ne doit-on attacher aux avantages politiques qu'une importance appréciable sans conteste, mais relative.

Les avantages d'ordre commercial, en revanche, auraient une importance autrement considérable.

Un objectif, cher à ceux qui s'intéressent au développement commercial de l'Algérie et longtemps poursuivi sans avoir été jamais atteint, consiste à détourner le commerce transsaharien de la voie tripolitaine au profit de la voie algéro-tunisienne. Avant de démontrer que la possession de Djanet nous faciliterait la réalisation partielle de ce projet, il est nécessaire d'examiner le mode de fonctionnement de la ligne caravanière à laquelle il s'agit de faire concurrence.

La ligne caravanière contre laquelle nous aurions à lutter est la ligne Kano-Tripoli, viâ Zinder, Agadès. Disons de suite que tout le commerce pratiqué sur cette ligne est entre les mains de commerçants tripolitains qui ont leur maison même ou des représentants à Tripoli et à Kano. Tripoli expédie au Soudan les cotonnades, le papier d'emballage, le sucre, le thé, des objets manufacturés, la plupart de fabrication anglaise ; la maison de Kano troque ces marchandises contre des peaux tannées de chèvre ou de bœuf, de l'ivoire, des plumes d'autruche et des objets de fabrication soudanaise et dirige ces dernières denrées sur la maison de Tripoli qui les revend à un prix très rémunérateur puisque, d'après plusieurs commerçants tripolitains que nous avons interrogés à Admer, le bénéfice ainsi réalisé atteint 500 pour cent.

On conçoit facilement que sur l'immense trajet Kano-Tripoli, des escales sont nécessaires. La ligne est divisée en tronçons desservis chacun par ses convoyeurs particuliers. A la tête de chaque tronçon, un entrepositaire est chargé de recevoir et de vérifier les expéditions, de recruter et de payer les convoyeurs. Les stations-entrepôts doivent posséder des ressources suffisantes pour permettre aux entrepositaires d'y vivre facilement et d'y tenir eux-mêmes un commerce ; les convoyeurs, obligés quelquefois d'y séjourner plusieurs semaines, doivent pouvoir y écouler leur petite pacotille personnelle qu'ils échangent contre des vivres ou d'autres denrées qu'ils vendront ailleurs, en réalisant un léger

bénéfice qui viendra s'ajouter au prix du transport. Les environs des escales doivent être pourvus de pâturages où les chameaux pourront se reposer et subsister, en attendant que la caravane soit constituée pour le départ ou que le fret de retour soit arrivé à l'entrepôt ; il n'est pas rare que cette attente dure un mois et même davantage.

N'ayant personnellement de renseignements certains qu'à partir d'Agadès, nous n'envisagerons ci-après que le tronçon Agadès-Tripoli. Entre ces deux localités, il existe quatre tronçons :

- 1° Agadès-Irzer, desservi par les convoyeurs de l'Azbin ;
- 2° Irzer : R'ât-Djanet, desservi par les Kel Oui (Touareg de l'Azbin) et quelques Ajjer ;
- 3° R'ât-Djanet : R'adamès, desservi par les Touareg Ajjer et les arabes du Fezzan ;
- 4° R'adamès-Tripoli, desservi par les arabes tripolitains.

Les prix ci-dessous nous ont été donnés comme étant les prix moyens du transport de la charge de 125 kilogrammes :

Trajet Agadès-Irzer : 10 jours, 15 francs (1) ;

Trajet Irzer-R'at : 35 jours par Tin-Tarabin-Sérouanout ; 32 jours par Tir'er'in-Admer (viâ Tadent) ; 28 jours par Tir'er'in-As-sakaou (viâ Tadent). — Entre 50 et 60 francs.

Trajet R'at-R'adamès : 16 jours, 15 francs ;

Trajet R'adamès-Tripoli : 15 jours, 20 francs.

Ces prix sont susceptibles d'augmentation ou de diminution suivant la pénurie ou l'abondance de convoyeurs.

Quelques chiffres permettront de se faire une idée approximative du transit de la ligne entre Kano et R'ât. Ils nous ont été fournis par le détachement fixe d'Admer qui a recensé et visité toutes les caravanes qui sont passées par Admer pendant l'année 1910 :

---

(1) Ente Agadès et Irzer, le paiement s'effectue avec des pièces de « chegga » (cotonades) ; 1 pièce ou 1 pièce et demie pour 15 francs. Entre Agadès et Kans, le paiement s'effectue au moyen « d'oudas », coquillages dont la valeur est variable ; en 1910, 10.000 oudas équivalaient à cinq francs de notre monnaie.

	ALLANT DU SOUDAN A R'AT	ALLANT DE R'AT AU SOUDAN
	Chameaux	Chameaux
Janvier .....	350	400
Février .....	»	275
Mars .....	»	»
Avril .....	76	»
Mai. ....	518	27
Juin .....	270	190
Juillet .....	310	260
Août .....	358	285
Septembre .....	262	210
Octobre .....	258	380
Novembre .....	817	227
Décembre .....	»	101
Totaux.....	3.219	2.355

Chaque chameau transporte en moyenne 125 kilogrammes ; le total donne un poids de  $3.219 + 2.355 \times 125$  kil. = 696.750 kilogs. La plus grande partie des charges venant du Soudan se compose de peaux de chèvres tannées, valant environ 4 fr. le kilogramme à Tripoli. Les autres denrées, ivoire, plumes d'autruche, étoffes du Soudan, chaussures, rahlas etc., représentent, sous un poids moindre, une valeur bien plus considérable, à nombre de charges égal, que les peaux de chèvre. Leur estimation exacte ou même approchée étant difficile nous supposerons toutes les charges venant du Soudan composées de peaux soit : en kilogrammes  $3219$  chameaux  $\times 125$  kilogs. =  $402.375$  kilogs. ; en argent à Tripoli  $402.375$  kilogs.  $\times 4$  fr. =  $1.609.500$  francs.

Dans les chiffres ci-dessus ne figurent pas les caravanes passées par la piste Tir'er'in-Assakaou, plus à l'est qui ont échappé à notre contrôle et dont l'estimation majorerait tous les totaux ci-dessus d'une assez forte quantité.

On peut remarquer que le total des chameaux contrôlés à leur retour de R'ât est inférieur au total des chameaux contrôlés à l'aller. Cette différence provient de ce que les convoyeurs qui n'ont pu trouver à R'ât de fret de retour, prennent, pour regagner le Soudan, la piste directe de Tir'er'in-Tadent, plus courte mais pauvre en eau et en pâturages.

La plus grande partie de la ligne, secteur Zinder-Admer, est actuellement sur notre territoire et les transports y sont effectués par des convoyeurs appartenant à des tribus qui nous sont soumises. Ces convoyeurs n'auront donc rien à gagner ni à perdre

aux modifications qui pourraient être apportées au nord du secteur qu'ils desservent, en faisant la restriction toutefois, que nous leur donnions à Djanet, les mêmes avantages et les mêmes facilités de ravitaillement que ceux et celles qu'ils trouvent actuellement à R'ât. Il n'en sera pas de même pour les indigènes des régions à travers lesquelles passerait la nouvelle voie. Toutefois, à notre avis, les avantages que pourront retirer nos indigènes, comme convoyeurs, du nouvel état de choses, ne constituent qu'une faible partie du but poursuivi.

L'expression « détourner le commerce transsaharien » pour le faire passer chez nous est une expression impropre et désigne une opération pratiquement irréalisable ; c'est « créer un commerce saharien chez nous » qu'il faut dire. On ne peut guère songer, en effet, par des taxes ou autres mesures coercitives, à obliger les charges à suivre entre Tripoli et Zuider la voie que nous leur imposerions. En frappant les commerçants tripolitains, nous atteignons par contre-coup nos sujets du Soudan, en tant que consommateurs et producteurs.

Que les commerçants d'Algérie et de Tunisie s'organisent comme leurs collègues de Tripoli, qu'ils jouissent d'un régime de faveur, qu'ils établissent des prix de concurrence, le résultat n'est pas douteux, c'est, à bref délai, la ruine ou tout au moins l'appauvrissement de la ligne Tripoli-R'ât. Les commerçants de Tripoli et surtout de R'ât le comprennent si bien qu'ils appuient de toute leur influence auprès des autorités turques pour empêcher notre installation à Djanet, *notre seule escale possible*, entre Irzer et le terminus futur de la ligne à créer.

Djanet étant à nous, supposons qu'un commerçant algérien ou tunisien se décide à tenter l'entreprise. Où installera-t-il sa maison ? Quelle ligne suivront ses caravanes ?

A notre avis, les points qui semblent offrir le plus d'avantages sont Gabès et Ouargla. Ce dernier point est utilisable dès maintenant, les routes qui y conduisent sont aménagées et leurs tronçons régulièrement fréquentés. Le trajet adopté serait le suivant :

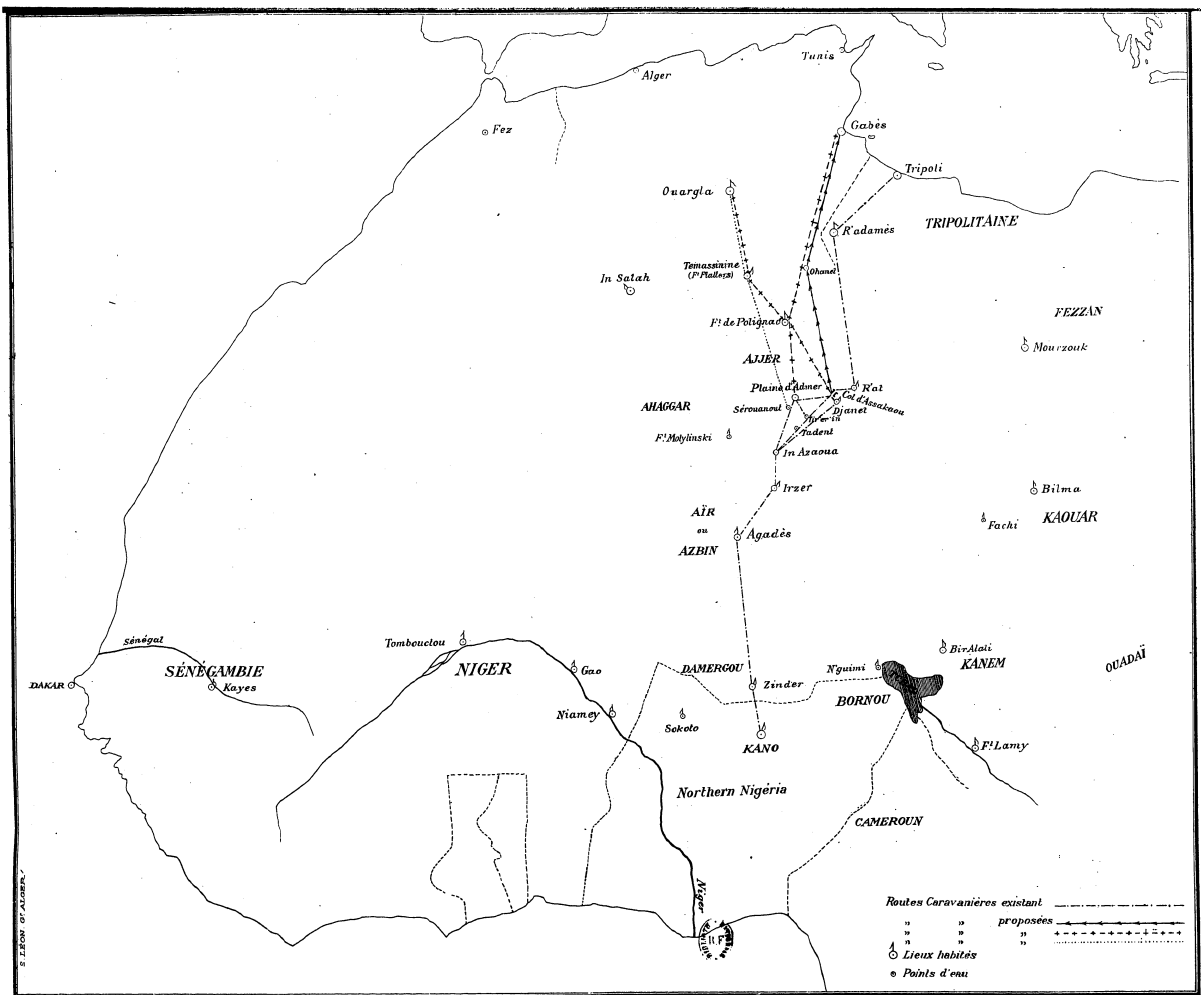
Agadès-Irzer, 10 jours ;

Irzer-Djanet, 21 jours ;

Djanet-Ouargla, 31 jours par Temassinine, Fort-de-Polignac, Tarat, Assakaou ; 36 jours par Temassinine, Fort-de-Polignac, Admer.

Le tronçon Djanet-Ouargla, sans relai intermédiaire, peut sembler un peu long ; nous n'hésitons pas à dire qu'il ne présente





aucun inconvénient, car il serait desservi par les Châambra qui viennent couramment jusque Admer. L'usage seul montrera quelle est la route préférable. La première nécessitera l'amélioration des puits situés en zone neutre et l'aménagement du col d'Assakaou, travail facile et peu coûteux. La deuxième route est entièrement prête.

Si Gabès était choisi comme tête de ligne, le trajet à adopter serait le suivant à partir de Djanet : Djanet, Assakaou, Oued-Tarat, Ohanet. Jusqu'à ce point la piste n'exige que quelques aménagements de points d'eau et celui du col d'Assakaou. Au nord d'Ohanet nous ignorons si la région se prête à l'établissement d'une ligne caravanière directe jusque Gabès. La durée du trajet Gabès-Djanet serait d'environ 28 jours.

Dans le cas où Djanet ne ferait pas partie de notre lot, nous pouvons encore lutter contre la concurrence tripolitaine, mais beaucoup moins avantageusement. Le succès toutefois semble devoir être subordonné au développement problématique qu'il faudrait donner à Fort de Polignac (1), les essais infructueux tentés à Temassinine ayant démontré que ce point n'avait aucun avenir. Les caravanes suivraient le trajet suivant :

Agadès-Irzer, 10 jours ;

Irzer-Fort de Polignac, 31 jours, convoyeurs Kel Oui et Ajjer ;

Fort de Polignac : Ouargla, par Temassinine, 23 jours ; Gabès, par Ohanet, 21 jours, convoyeurs Chaâmba.

Point n'est besoin d'envoyer une mission d'étude préalable. Que le commerçant désireux d'engager quelques capitaux dans l'entreprise qui nous intéresse se documente à Tripoli, auprès de ses concurrents eux-mêmes, qu'il organise sa caravane et qu'il la mette en route ; les routes sont prêtes et les convoyeurs assurés. Nous ne prétendons pas que sa caravane ira toute seule et sans arrêt à Kano ; au Sahara, les horaires des correspondances sont soumis à des lois capricieuses et intransigeantes inconnues des Compagnies de chemins de fer et dont les causes sont dûes au milieu même où elles sont en vigueur ; mais il ne faut pas oublier

---

(1) Le développement de Fort-de-Polignac dépend uniquement de la réussite des essais de forages artésiens que l'on pourra y faire. Le terrain est favorable à la culture (le jardin du poste en fournit une preuve certaine), seule l'eau manque. Sans être aussi affirmatif que Duveyrier, nous disons, qu'à *priori*, rien ne semble devoir s'opposer à la réussite des forages artésiens à Fort-de-Polignac.

que le commerce transsaharien est un commerce d'un ordre bien particulier et que, s'il offre des avantages qu'on ose à peine supposer, il présente aussi quelques inconvénients qui permettent précisément de justifier ces avantages.

Toutefois ces caravanes accidentelles, qui auront certainement des résultats fructueux pour leurs organisateurs, ne sauraient créer chez nous un courant commercial transsaharien analogue à celui qui existe entre Tripoli et Kano. Nous avons essayé d'indiquer dans quelles conditions on pouvait établir ce courant commercial ; ce qui reste à faire dépend uniquement de l'esprit d'entreprise de nos commerçants.

Admer, 20 mars 1911.

Lieutenant ARDAILLON.

